

PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

Définition de l'organisation et du fonctionnement
du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Compte-rendu séance 1 - mercredi 30 mai 2018
18h-20h30, Salle A Maison des syndicats

Rappel du déroulé de la réunion

- Introduction par Madame Chantal Cutajar, Adjointe au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation
- Présentation du bilan de la démarche du Sommet citoyen par le groupe évaluation
- Temps d'échanges
- Travail sur les missions du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Rappel : Article 7 du Pacte pour la démocratie à Strasbourg

« Exécution du pacte : Clause de qualité et d'authenticité de la démarche

Un Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne associant élus-es, citoyens-nes et agents-es est mis en place pour le suivi et l'amélioration continue de la démarche. L'organisation et le fonctionnement du Conseil seront précisés par délibération co-construite avec les citoyens-nes dans le cadre du Sommet citoyen. »

- *Travail sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne (reporté à la prochaine séance du 9 juillet 2018, 18h)*
- Conclusion



Synthèse des principaux échanges

Les échanges ont porté principalement sur la dimension tripartite des ateliers, et notamment la présence des élus-es. Certains participants questionnent la présence des élus-es au sein des ateliers.

D'autres affirment la nécessité de cette présence mais régulée par un « code de bonne conduite » qui favorise le dialogue et non la « prise de parole politicienne ».

Il a été proposé d'avoir des temps de préparation possibles en sous-groupes en l'absence des élus-es, mais que les ateliers se réalisent ensuite de façon tripartite.

Il a été souligné l'importance de la formation des différentes parties prenantes dans la démarche.

Madame Chantal Cutajar a fait part de la proposition suivante concernant les missions du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne :

Un Conseil tripartite qui continue de co-construire la démocratie strasbourgeoise et qui permette en particulier de :

- Faire connaître le Pacte et donner envie de s'engager
- Veiller à la mise en œuvre du Pacte
- Participer à la mise en œuvre des actions actées / réunir les différents ateliers
- Réfléchir à la prospective
- Continuer à évaluer la démarche

Missions du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Propositions des participants-es - Restitution des post-it

Un Conseil ouvert à tous-tes

- Permettre à tous de participer (se doter de moyens pour construire la confiance entre citoyenneté et pouvoir politique)
- Accessible à tous, ouvert
- Avoir les moyens de donner la parole à tous
- Qualité des idées bien formulées simples et claires
- Être garant de l'authenticité de la parole citoyenne
- Garantir la pluralité de la parole citoyenne

Mission de « garant » du respect du Pacte

- Garantir le respect des engagements pris
- Veiller au bon fonctionnement et à la bonne éthique de la nouvelle démocratie
- Organe de contrôle
- Alerter les élus, agents si manque de participation
- Veiller au respect des valeurs, principes et engagements du pacte
- Mettre en garde contre les violations du pacte
- Passer régulièrement en revue les différentes propositions actées dans le plan d'action
- Être le garant de la mise en œuvre des mesures du pacte
- Rôle de représentativité de l'ensemble des actions
- S'assurer de la disponibilité et fiabilité des informations partagées aux participants
- **Mission de mémoire collective**

Mission de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions énoncées dans le Pacte

- Suivi des projets - faisabilité
- Suivi des idées et des propositions
- Avoir des retours de comités de suivi et l'état d'avancement
- Recueillir l'avancée du travail de chaque mesure déclinée dans le pacte
- Suivre le fonctionnement de la plateforme numérique citoyenne
- Veiller au bon fonctionnement des initiatives citoyennes et permettre d'intervenir dans le dialogue citoyen via la plateforme
- Retour sur les projets d'initiatives citoyennes
- Evaluer la démarche de manière transparente
- Participer à la définition des critères de fonctionnement
- Définir les critères de jugement de l'évaluation
- Proposer des améliorations et des changements de critères
- Suivre et évaluer face à des critères prédéfinis
- Mesurer le niveau de participation citoyenne
- Continuer de remplir une fiche d'évaluation en fin de réunion pour mesurer la satisfaction
- Effectuer le suivi de certains indices tel que le nombre de projets concertés et le nombre de citoyens impliqués
- Lieu duquel on peut mesurer la perception de l'avancée du travail sur le pacte
- Évaluer le dialogue citoyen / Municipalité notamment via la plateforme
- Évaluation des réponses apportées par l'administration et les élus
- Questionner l'impact de l'action du Conseil sur l'amélioration des conditions de vie des habitants

Missions du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne Propositions des participants-es - Restitution des post-it

Mission prospective (propositions d'évolution et d'amélioration)

- Faire des propositions sur le déroulement des phases à venir
- Permettre une réflexion prospective sur les moyens d'élargir la participation citoyenne
- Lieu de recherche de nouvelles idées de participation (aller voir ce qui se fait ailleurs/comparaison)
- Avoir les moyens de faire émerger et mettre en œuvre de nouvelles propositions pour encore plus de démocratie citoyenne
- Préconiser des actions de développement des compétences nécessaires à l'exercice de la citoyenneté

Mission de communication

- Suivre et définir la communication sur la démarche
 - Communiquer au sein du journal municipal
 - Aller à la rencontre des citoyens dans les différents quartiers
 - Pouvoir interagir avec ce conseil via une plateforme (remarques et propositions) afin d'améliorer la démarche et d'avoir un retour
 - Identifier les vecteurs par lesquels le Pacte peut être connu afin de diffuser largement l'information
 - Avoir le potentiel d'action d'information sur des sujets confidentiels qui ne sont jamais portés à la connaissance du public
- **Cette dimension de communication peut être mise en lien avec la proposition faite par Madame Cutajar et le groupe évaluation « d'ambassadeurs du Pacte »**



Missions du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Propositions des participants-es - Restitution des post-it

Mission d'accompagnement, de soutien à la mise en œuvre des actions validées par le Pacte

- Accompagner, soutenir la mise en œuvre des actions validées par le pacte
- Motiver les comités et groupes de travail

Apports méthodologiques, outils, formations

- Rôle de soutien, rappel méthodologique pour la mise en œuvre
- Apporter un support méthodologique pour des débats efficaces et constructifs
- Mettre à disposition les bons outils et sujets à améliorer et être capable d'en mesurer ensuite l'impact social
- Se former et former à la prise de décision par consensus
- Veiller à la formation des citoyens à la participation (orienter vers ou organiser des formations)

Propositions sur la méthode/l'organisation

- Travailler en groupe de préférence (stimuler et appuyer les initiatives, favoriser l'expression des habitants , et la co-construction)
- Le conseil devra examiner les propositions ou projets sous l'angle de la démocratie civique, civile, égalitaire, solidaire, écologique

Espace d'interpellation

- Doit permettre de conseiller aux élus d'écouter plus les habitants et en particulier les habitants des quartiers difficiles
- Avoir la possibilité d'intervention et d'interpellation des élus et du Conseil municipal
- Interpeller l'administration pour obtenir des réponses des groupes de citoyens

Questionnements

- Comité de suivi et d'évaluation: pilote ou non ?
- Suivre la qualité de quel objet ? Et la démarche de qui ? Quoi ? Périmètre pertinent de l'action du conseil citoyen ?

Prochaine séance le lundi 9 juillet 2018

18h - 20h30

Salle A Maison des syndicats

Objectif de la seconde séance : à partir des principales missions identifiées lors de la première séance, définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du futur Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne.